Débat au théâtre Le Public, juin 2007

Quelle place pour l'artiste en Communauté française aujourd'hui ?

Comme nous tous, présents à cette table, nous occupons parfois ou régulièrement plusieurs places différentes en tant qu'artiste en Communauté française.

À la fois auteur, metteur en scène, acteur, chanteur, magicien, directeur ou employé, travaillant parfois pour l'audiovisuel et le cinéma mais aussi dans le secteur des arts de la scène, nous avons, pour la plupart d'entre-nous, plusieurs « casquettes » que nous interchangeons régulièrement, suivant notre occupation du moment.

Certains (c'est mon cas) occupent de plus des responsabilités au sein d'instances régulant les politiques culturelles de notre Communauté ou dans le milieu associatif. Ces « places » représentent des occupations bénévoles vouées à l'intérêt général et à la défense morale de nos professions. Elles viennent compléter notre occupation en tant qu'artiste créateur, ou interprète.

Quelle place pour l'artiste en Communauté française aujourd'hui ?

« Est-ce que je suis à ma place ? À la bonne place ? Je n'ai pas assez de place ! Je ne trouve pas ma place !, Rendre la place aux artistes, etc. »... Je me souviens de cette phrase, c'était le titre du chapitre principal consacré aux artistes dans le document « Priorité Culture » qui faisait suite aux Etats Généraux...

« Rendre la place aux artistes » ...

Comme si nous n'en avions plus! Comme si nous l'avions perdue. Comme si d'autres nous l'avaient prise, cette place, et qu'il nous fallait à nouveau la reprendre. Comme s'il fallait maintenant la conquérir à nouveau, à tout prix, encore et toujours. « Rendre la place aux artistes », c'était aussi l'évidence que l'investissement dans les briques devait maintenant céder la place à l'investissement dans la personne, c'est-à-dire dans l'artiste.

C'est vrai, il faut renverser les points de vue, et redonner à l'artiste sa véritable place. Car c'est bien en sa qualité de pourvoyeur de sens qu'il restera toujours le premier moteur de la création!

J'entends souvent cette idée, cette idée reçue, qui présuppose que l'artiste est un travailleur comme un autre, un acteur social, ayant les mêmes droits, les mêmes devoirs, les mêmes fonctions économiques que n'importe quel autre citoyen.

Un acteur citoyen, en quelque sorte, qui participerait comme tout le monde à l'activité économique de sa communauté.

Je ne crois pas à cette idée. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les artistes constituent une catégorie socio professionnelle particulière, dont l'intégration nécessitera toujours des règles adaptées. « Si l'art n'est pas une marchandise comme les autres », comme le dit si bien Jacques Delors, alors « l'artiste n'est pas non plus un travailleur comme les autres ».

Le nouveau Statut de l'Artiste.

Le nouveau Statut ne définit pas l'artiste, il définit la prestation artistique, comme étant : « la création, l'exécution ou l'interprétation d'œuvres artistiques, dans le domaine de l'audiovisuel, des arts plastiques, de la musique, de la littérature, du spectacle, du théâtre, et de la chorégraphie. ».

Le nouveau statut de l'Artiste intègre maintenant tous les artistes, sans plus faire de distinction entre les interprètes et les créateurs. Tous sont présumés salariés, sauf s'ils prouvent le contraire. Tous les artistes indépendants peuvent devenir des salariés, et les salariés des indépendants.

Explications sommaires de quelques détails à propos du Statut de l'Artiste ? (au tableau qui se trouve sur scène)

(1er juillet 2003 : Une seule caisse d'allocation familiale, Onafts ; l'affiliation auprès de l'Onva pour les pécules de vacances ; les conditions d'accès aux allocations de chômage→

Nombre de Jours	Equivalences en €	Nombre de mois	Catégories d'âge
312	10.648 €	18	< 36 ans
468	15.972 €	27	Entre 36 et 50 ans
624	21.297 €	36	> 50 ans

312 jours (ou une équivalence de 10 648€) en 18 mois pour les moins de 36 ans 468 jours (ou 15 972 €) en 27 mois (entre 36 et 50 ans)

624 jours (ou 21 297 €) en 36 mois (entre 50 ans et plus)

→ On peut, dans certains cas, appliquer aux artistes du spectacle, aux musiciens et aux techniciens LA REGLE DU CACHET qui convertit les salaires bruts en équivalant jours.

Application de la législation sur le travail temporaire avec les BSA, les bureaux sociaux pour artistes qui interviennent en qualité d'agence Intérimaire (SMART, RANDSTAT) → on y reviendra plus loin.

Et puis, surtout : les réductions de charges patronales pour les employeurs : 972€ max. par trimestre pour un artiste).

Le nouveau statut, en fait, c'est principalement la valorisation de l'intermédiaire, de l'intermittence, de l'intérimaire. Concrètement, il permet surtout une réduction de charges substantielles pour les employeurs d'artistes qui peuvent dorénavant « économiser » jusqu'à 25.000 € par saison (en employant des artistes) par rapport à avant et ce, uniquement grâce au fait de l'application de la nouvelle loi entrée en vigueur en 2003.

Cela peut paraître paradoxal, mais c'est sans doute là le point le plus palpable d'un statut normalement mis en place pour le mieux être des artistes et dont le bilan après 3 ans (voir dossier SMART) n'est guère très valorisant pour ceux-ci!

L'intermittence de l'activité et des revenus reste un phénomène encore mal assimilé par la législation belge.

Avec notre nouveau statut, voici maintenant que nous travaillons au service d'agences intérim, « Good to know you » : bienvenue dans le monde de Randstad Intérim!

Nous sommes au service d'un donneur d'ordre, d'une agence, d'un BSA, d'un intermédiaire employeur, sur qui nous ne pouvons plus mettre un visage ou un nom car nous ne l'avons même jamais vu! Le rapport humain entre l'employeur et l'artiste tend peu à peu à disparaître. C'est dommage. Les agences Intérim, c'est très bien, mais c'est un peu comme les supermarchés automatisés et sans caissières, ça manque cruellement de chaleur humaine. On passe des ordres à des donneurs d'ordre, par téléphone, par fax ou par Internet, un peu comme si on passait commande, on est nommé « les intermédiaire », l'autre c'est « l'utilisateur »; on remplit « des demandes de prestations » ... On preste ...

Avant, au moins, notre principal employeur c'était l'ONEM, une valeur sûre! Il se peut que demain ce soit RANDSTAD Intérim ou SMART; je n'ai absolument rien contre ces agences, elles sont souvent nécessaires et font correctement leur travail, nous y sommes bien reçu, mais je regrette parfois le bon vieux temps de l'employeur traditionnel, celui-la même qui nous recevait dans son bureau et avec

qui nous discutions, entre professionnels. Je pense aussi pouvoir affirmer que certaines de ces agences « donneuses d'ordre » facturent parfois un peu cher leur service fourni.

Nous soutenons cette idée <u>d'un Bureau Social pour Artistes</u> (BSA) moins coûteux pour les artistes. Nous pensons que les Bureaux sociaux pour artistes inscrits et prévu dans le cadre de la loi, ne devraient pas coûter plus cher à l'artiste que ce que coûte un secrétariat social « traditionnel », comme SECUREX par exemple.

Nous soutenons également l'idée d'un Fond Social pour Artistes qui pourrait financer (par le bénéfice de certaines contributions spécifiques affectées à ce que l'on appelle « les personnes à risque » dont les artistes font partie) <u>le nouveau</u> Guichet unique des Artistes, tel qu'annoncé dans le document « priorités culture » de la Ministre. En effet, les artistes sont trop souvent confrontés à un dédale administratif qui leur échappe. Le Guichet unique devrait voir le jour, à l'instar de celui qui existe déjà en Communauté flamande. Il serait dès lors la structure d'accueil, la plateforme d'information et de conseil, unique, centralisée, réservée aux artistes et mis en place en partenariat avec les syndicats et les initiatives privées existantes. (voir document « priorités culture », p. 18, alinéa 4 -)

Mais, même avec ces perspectives prometteuses, est-ce là notre nouvelle place ? Serait-ce ça, les seuls fruits recueillis par notre nouveau statut de l'artiste ? Doit-on vraiment attendre d'un Statut qu'il rende leur place aux artistes ?

Plus qu'un statut, c'est de travail dont l'artiste a réellement besoin! En fait, l'artiste souhaite avant tout travailler correctement, régulièrement et dans des conditions de création non précaires, avec des salaires décents.

Le Statut fiscal de l'Artiste ?

Et puis surtout, nous n'avons toujours pas de véritable statut fiscal ! Un statut fiscal approprié aux artistes et adapté à leurs particularités, avec une taxation spécifique pour des revenus particuliers comme les droits d'auteurs ou les droits voisins par exemple. Ces revenus devraient au plus vite être taxés distinctement des revenus professionnels ordinaires, considérés comme « revenus divers » avec un précompte libératoire de 15 %. Cette demande fiscale est attendue par l'ensemble des artistes et des associations professionnelles, depuis bien longtemps déjà ! Ce projet a de plus été annoncé et publié et il serait temps que le fédéral aboutisse enfin à le concrétiser.

La Convention Collective Sectorielle...

Cependant, nous nous réjouissons qu'une Convention Collective sectorielle semblerait sur le point d'aboutir. Elle nous concerne tous. Elle nous rassemblera peut-être un peu plus aussi. Nous espérons que ce projet ambitieux améliorera concrètement notre condition d'artiste, de technicien, de créateur. Nous espérons qu'il installe un rapport stimulant entre l'employeur et l'employé, tant au niveau du bien être, des règlements du travail, que des barèmes et des indemnités de tout ordre.

Nous n'en dirons pas plus ici car d'autres sont mieux autorisés que nous à le faire. Et comme disait Coluche : "Les responsables des secteurs autorisés se sont refusés à tout commentaire, même si on s'autorise à penser dans les milieux autorisés qu'un accord secret pourrait bientôt être signé."

Vers un Statut européen de l'Artiste?

Le statut idéal de l'artiste, celui qui animera les artistes et le théâtre de demain, ce sera certainement le statut qui reconnaîtra expressément le rôle et la place de l'artiste dans la société. Ce sera celui qui améliorera les conditions socio-économiques des artistes et qui leur permettra enfin le voyage, en faisant évoluer le débat au niveau européen, par exemple. Mais ce statut reste encore à inventer. Il ne sera probablement jamais achevé et il nous appartient à tous d'y contribuer, de participer à sa construction, d'apporter notre pierre à l'édifice.

À l'échelle de cet édifice-là, qui pourrait bien effectivement être européen, nous souhaiterions, comme cela a été proposé par la Ministre, que le gouvernement, prenne des initiatives très concrètes pour faire évoluer le débat sur des points aussi importants que le rapprochement des statuts social et fiscal des artistes, l'actualisation des droits d'auteur, ou les outils de mobilité des artistes et des œuvres au niveau européen. Cela nous semble un point important qui contribuera aussi à ce que sera le « théâtre de demain », sujet titre de ces journées de débats.

Car si ce théâtre se veut à l'image du monde, il ne peut pas ignorer celui-ci. Il ne peut pas non plus se construire reclus, entre les seules frontières restreintes de notre chère Communauté française de Belgique. Le théâtre de demain participera du voyage : Franchir les frontières c'est relier les cultures. Promouvoir la mobilité des œuvres et des artistes, c'est renforcer l'unité dans la diversité. Le théâtre de demain sera donc aussi le théâtre du métissage, des échanges, des partenariats, des rencontres vers de nouvelles identités culturelles, celles-là même qui nous permettront de découvrir notre propre identité, sous un visage nouveau.

Je suis persuadé que chaque artiste, chaque créateur, chaque spectateur, porte en lui ce rêve de voyage-là, ce voyage permettant la possibilité extraordinaire d'exprimer une vision plus large, plus ouverte, plus multiple, donc probablement plus juste, de ce qu'est le monde dans lequel nous vivons, celui que nous représentons, celui que nous exprimons sur scène.

Telle est, à l'heure actuelle, ma vision de la place de l'artiste en Communauté française. Vous remarquerez que le titre était trompeur car on est très vite sorti de la Communauté française. Mais pour en sortir, nous avons besoin d'elle ; nous souhaitons faire ce chemin AVEC elle ; nous ne pouvons pas faire autrement d'ailleurs ...

Conclusion:

Le théâtre de demain sera très probablement le fruit des politiques culturelles d'aujourd'hui. Nous sommes tous conviés à les mettre en place, nous avons tous un rôle à y jouer, une place à y prendre.

Outre ses qualités de créateur, telle est aussi, à mon sens, la place que doit prendre l'artiste d'aujourd'hui pour mieux construire le théâtre de demain. C'est une place qui ne rapporte rien. Pire, elle demande une certaine abnégation.

L'artistique, la création, le spectacle, le jeu, c'est notre terrain de base, certes, notre fonction première et vitale, mais on sait que l'administratif et le politique y sont intimement liés. Les personnes qui coopèrent avec nous dans ces « sphères » sont également nos compagnons de route, nos voisins de palier en quelque sorte.

Pour mieux créer, pour assumer pleinement notre parcours d'auteur, de comédien, de metteur en scène, notre chemin d'artiste rencontrera inévitablement ces compagnons-là. Comme nous, ils oeuvrent au perfectionnement de nos conditions de travail, de nos créations, on pourrait presque dire de nos vies. Comme nous, ils partagent des idéaux similaires et des intérêts communs.

Le voyage du théâtre de demain passera aussi par une plus grande transparence et un profond décloisonnement entre l'artistique, l'administratif et le politique, les deux derniers étant de préférence au service du premier.

Chaque sphère influençant l'autre, la tirant ou la repoussant, non pas vers ellemême, mais vers le haut, vers la lumière, source de toute création.

Notre voyage passera aussi par des chemins plus difficiles, des cols sinueux, qui

nous paraîtront toujours insurmontables : la précarité des artistes, le manque de reconnaissance ou de moyens financiers en sont des étapes récurrentes.

On sait que ces moyens sont difficiles à trouver. Mais on sait aussi que certains mécanismes de financements alternatifs ont tout récemment ouvert une brèche d'espoir pour les professionnels du secteur audiovisuel avec, notamment, le Tax Shelter. Ce mécanisme a permis d'injecter de nouveaux fonds dans les productions de films ou de téléfilms en y apportant la somme non négligeable de 47,700 millions d'euros en à peine 36 mois et sur 100 films! Nous aussi, pour les arts de la scène, nous aurions bien besoin d'une telle manne financière pour nous permettre de créer dans de meilleures conditions.

Il est urgent d'élargir aux arts de la scène, et cela devient maintenant techniquement possible, le champ d'application du mécanisme du Tax Shelter et permettre ainsi aux professionnels de notre secteur de pouvoir profiter eux aussi de cet avantage fiscal mis en place par le fédéral.

Enfin, et j'en aurai terminé, la pratique artistique constitue – et c'est probablement là sa plus noble mission - la concrétisation d'une liberté essentielle, d'un droit fondamental dans nos sociétés démocratiques : la libre expression. C'est là, finalement, notre plus beau rôle à jouer, c'est là, notre plus belle place à prendre : elle est grande, elle est riche, que dis-je, elle est INDISPENSABLE à l'épanouissement de notre condition humaine sans laquelle nous ne pourrions finalement créer ... que du vent!

Organigramme

I : Les Associations de professionnels

A) Secteur Audiovisuel et du Cinéma

1) Les fédérations de professionnels

Prospere : les créateursUPFF : les producteurs

2) Les associations de professionnels

- ASA (scénaristes)
- ARF.doc (réalisateurs)
- Union Artistes (comédiens, artistes)
- RTBF (réalisateurs de la RTBF)

Etc.

B) Secteur des Arts de la Scène

1)Les fédérations de professionnels

- FAS (artistes et employeurs)
- Union des Artistes (les artistes créateurs)

2) Les associations de professionnels

- SACD (auteurs)
- CTEJ (Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse)
- FAR (Arts Forains, du Cirque et de la Rue)
- Union Artistes (artistes, comédiens)
- Théâtre Action (théâtre action)
- ASSpropro (programmateurs)
- RAC (chrégraphes)
- ATPS (techniciens)
- Chambre patronale (les employeurs)
- Compeas (les employeurs)

II: Les Syndicats

- Les Syndicats d'employés
- Les Syndicats d'employeurs

III: Pouvoirs Publics

- 1) L'Administration (CFWB)
 - A) Secteur Audiovisuel et du Cinéma

- CCCA (Comité de Concertation du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel)
- CSF (Commission de Sélection des Films)

B) Secteur des Arts de la Scène

- CCAS (Comité de Concertation des Arts de la Scène)
- CAD (Conseil de l'Art Dramatique)
- CAPT (Commission de l'Aide aux projets théâtraux)
- Conseil de la Danse
- Conseil des Arts forains, du Cirque et de la rue
- Conseil du théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse
- Conseil interdisciplinaire
- Les différents conseils de la musique (classique, non classique, contemporaine, etc)

2) Le milieu Politique

- La Ministre de la Culture
- Le Cabinet de la Ministre
- Le Chef de Cabinet
- Les différents collaborateurs responsables dans les secteurs des arts de la scène, de l'audiovisuel et du cinéma).

Pierre DHERTE Juin 2007